
YEŞİM NAZLAR :

Et bien nous allons commencer l'enregistrement et faire l'appel. Nous commençons donc l'enregistrement et nous allons faire l'appel.

Bonjour ou bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue à l'appel mensuel de l'ALAC. Nous sommes mardi le 22 mai 2018. Il est 12:00 UTC.

Nous avons aujourd'hui sur l'appel sur le canal anglais Alan Greenberg, Tijani Ben Jemaa, Maureen Hilyard, Olivier Crépin-Leblond, Daniel Nanghaka, Cheryl-Langdon Orr, Vernatius Okwu Ezeama, Alagie Ceesay, Otunte Otueneh, Joan Katambi, Seun Ojedeji, Adrian Schmidt, Leah Symekher, Satish Babu, Jonathan Zuck, Joel Thayre, Ricardo Holmquist, John More, Avri Doria, Vanda Scartezini, Nadira Al-Araj et Sarah Kiden.

Sur le canal espagnol, nous avons Alberto Soto. Sur le canal français, nous avons Abdeldjalil Bachar Bong. Sur le canal russe, nous n'avons personnes pour le moment nous écoutant.

Donc nous avons reçu de... Kaili Kan, Sébastien Bachollet, Loris Taylor, Holly Raiche, Andrei Kolesnikov, Bastiaan Goslings, Anna Loup et David Morar ont envoyé leurs excuses ; ils ne pourront pas être avec nous.

Nous avons, au niveau du personnel, Heidi Ullrich, Silvia Vivanco, Gisella Gruber, Siranush Vardanyan et moi-même Yeşim Nazlar.

Nos interprètes de langue française aujourd'hui sont Claire et Jacques. Nos interprètes de langue espagnole sont Veronica et David. Et nos interprètes de langue russe sont Ekaterina et Galina.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Je g rerai l'appel d'aujourd'hui. Et avant que nous commencons, j'aimerais rappeler   tout le monde de bien indiquer vos noms avant de vous exprimer, non seulement pour la transcription mais  galement pour nos services d'interpr tation.

J'aimerais  galement vous rappeler que si vous  tes au t l phone, utilisez *6 pour mettre en mode silencieux votre ligne. Et je crois que Barrack Otieno, liaison ccNSO, vient de joindre l'appel sur WebEx. Et j'aimerais maintenant donner la parole   Alan Greenberg.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup. Nous avons tout d'abord l'adoption de l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui a des commentaires ou des questions sur l'adoption de l'ordre du jour ? Je ne vois aucune main se lever, je n'entends personne, donc j'assume que l'ordre du jour est accept  tel quel.

Donc nous avons tout d'abord... Ai-je entendu quelqu'un ? Non, je ne pense pas.

Donc tout d'abord, les activit s de d veloppement des politiques. Je vais donner la parole   Evin, qui va nous pr senter ce que nous avons comme travail qui nous attend au niveau des commentaires sur les politiques. Nous avons six minutes de retard, donc j'esp re que nous serons brefs   ce niveau, mais il y a des points importants   aborder. Evin, je vous donne la parole.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup. En ce qui concerne o.com, un seul caractère donc, il y a eu une déclaration très rapide de Jonathan Zuck très brève. C'est le 11 mai que cela devait se fermer mais j'ai demandé à ce que ce soit une clôture à la fin de cette semaine. Donc on devrait voter, d'ailleurs, sur ce commentaire aujourd'hui, sur l'enregistrement de .com et des noms de domaine avec un seul caractère.

La révision de RSSAC, je crois que je l'ai déjà dit, c'est important au niveau des serveurs racine, qui doivent bien fonctionner pour les utilisateurs. Je crois qu'il y a beaucoup de choses négatives dans ces prévisions de RSSAC. Cela nous indique le manque de clarté, parfois, sur les points gérés par RSSAC. Et ce que j'ai noté... je ne suis pas rédacteur de cela, c'est Seun qui s'en occupe. Donc moi, j'y réponds en tant que président de l'équipe RDS, donc je n'ai pas à travailler au nom de l'ALAC à ce niveau. Donc sur le wiki, vous allez voir cela.

Donc sur la révision de RSSAC, il y avait beaucoup d'inexactitudes dans le document. Certaines ont été corrigées, d'autres non. Et je pense donc que le processus n'était pas très satisfaisant en général.

Il y a également les commentaires au niveau de l'ATRT. Je crois qu'il est raisonnable d'effectuer un commentaire à ce niveau et je demande à ce qu'on ait des contributeurs et des rédacteurs pour ces déclarations de l'ALAC. Donc on aura besoin de commentaires et de réflexions à ce sujet ; c'est vrai également sur les options à long terme pour le calendrier des révisions, les révisions ALC par exemple et organisationnelles.

Et enfin, la question de modèle d'accréditation, on va en parler un petit peu plus lorsqu'on va parler des politiques durant notre réunion.

Est-ce que quelqu'un veut rajouter quelque chose sur ces déclarations ? On a besoin de contributeurs sur les options à court terme, long terme et RSSAC. On a besoin de contributeurs. Donc si vous voulez rajouter vos noms, ce serait très très bien. Faites-le savoir à Evin si vous voulez faire des commentaires supplémentaires. Donc je ne vois pas de main se lever.

Donc nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour. Mais je vais vous donner quand même un petit peu le temps de commenter si besoin est.

Moi j'ai une question sur le personnel. Sur l'ordre du jour, j'ai beaucoup de points d'exclamation. Vous savez ce que cela veut dire ? Il y a des points d'exclamation devant les noms de personne sur un document que j'ai.

YEŞİM NAZLAR :

Oui. Je suis sur le mode Edit. Vous parlez de wiki ? Vous parlez de quoi exactement ? Où est-ce que vous voyez ces points d'exclamation ?

ALAN GREENBERG :

Sur WebEx, sur la liste des participants sur WebEx ; après chaque participant, il y a un point d'exclamation. Bon, ce n'est pas très grave. Je ne sais pas s'il y avait une spécification pour ces points d'exclamation qui suivent les noms des participants.

EVİN ERDOĞDU :

Désolée, non, je ne sais pas.

ALAN GREENBERG : Et bien nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour, les ALS et les membres individuels. Soyons rapides s'il vous plaît.

EVIN ERDOĞDU : Oui, tout à fait. Le total des ALS est le même que le mois dernier. Nous avons certifié à NARALO une nouvelle ALS et nous avons également géré et traité plusieurs de ces dossiers. Au niveau des personnes individuelles, nous avons quatre personnes qui se sont joints à nous récemment, une de NARALO et trois d'EURALO et une personne qui a déposé un dossier de demande d'EURALO. Voilà.

Donc pas de questions ?

ALAN GREENBERG : Moi, je n'ai pas de question mais j'ai un commentaire. Les réponses que nous envoyons à l'OEC, il faut que cela soit indiqué, que les membres soient bien indiqués. C'est tout ce que je voulais dire. Pour le moment, tous nos RALO pensent activement à ces questions et y réfléchissent. Donc je ne vois pas de main se lever.

Et nous allons passer au prochain point de l'ordre du jour, qui est les rapports, les possibilités pour toutes les liaisons ou tout autre personne de soumettre des rapports, les différents niveaux de performance ne sont pas les mêmes. Cela permet donc à toute liaison, à toute autre personne de s'exprimer.

Quelqu'un veut prendre la parole ? [inintelligible].

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Je devais participer demain à l'appel du leadership du GAC. Je crois que c'est une bonne étape dans la direction de plus de relations avec le GAC notamment et c'est au sujet de l'ordre du jour pour l'appel. L'équipe de leadership de l'ALAC prépare la réunion de Panama. Et donc j'ai quelques points à soulever. Et vous me posez la question pourquoi le GAC... [coupure audio]

ALAN GREENBERG : Et bien je vois que personne ne demande la parole. Je dirais que la relation s'améliore. C'est une tendance positive par rapport à nos relations avec d'autres parties de l'organisation.

Je vois qu'il y a des points d'exclamation ; c'est peut-être pour attirer mon attention. Ce type de points d'exclamation avant plusieurs noms, je ne sais pas très bien ce que cela signifie.

Parfait. Bien. Je... Ah, on entend bip. Merci d'avoir annulé. Ah... Nous avons maintenant un problème d'écho et on me dit que cela provient d'Adigo.

HEIDI ULLRICH : Alan, nous allons essayer de corriger ce problème.

ALAN GREENBERG : Bien. S'il n'y a pas d'autres rapports, nous allons ignorer cet écho et nous allons passer au prochain point de notre ordre du jour, à savoir la prochaine réunion d'ICANN, la réunion 62.

HEIDI ULLRICH : S'il vous plaît, est-ce que vous pouvez voir d'où vient ce problème d'écho ? Merci. Yesim, est-ce que vous pouvez répondre ?

Alan, est-ce que vous nous entendez ? On vous entend Alan, vous êtes toujours sur la ligne.

ALAN GREENBERG : Heidi, est-ce que nous avons Gisella ? Est-ce que vous pouvez, s'il vous plaît, Heidi ou Gisella, vous occuper de la partie de la présentation de l'ordre du jour de la réunion 62 d'ICANN ?

HEIDI ULLRICH : S'il vous plaît, est-ce que vous pouvez résoudre le problème d'écho ? Merci.

ALAN GREENBERG : On entend cet écho, il n'est pas très fort. Bien.

HEIDI ULLRICH : Donc nous avons préparé un ordre du jour préliminaire.

ALAN GREENBERG : Heidi a dit qu'elle a un gros problème d'écho.

Pendant qu'on essaie d'éliminer cet écho, je vais compter pour que vous entendiez ma voix. Ah, l'écho est encore là. Est-ce que quelqu'un s'occupe de ce problème ?

YEŞİM NAZLAR : Oui, on s'en occupe. Ne vous inquiétez pas.

ALAN GREENBERG : [Il continue à compter]. Apparemment, c'est un problème de la connexion Adigo.

YEŞİM NAZLAR : Je vais essayer de couper plusieurs utilisateurs, on va voir.

ALAN GREENBERG : Nous avons encore l'écho, bien. Nous allons essayer de tester les autres lignes. Je n'entends plus l'écho mais est-ce que vous l'entendez, vous ?

YEŞİM NAZLAR : Je vais tester toutes les connexions de WebEx pour voir si le problème vient de là. Une ligne de plus...

ALAN GREENBERG : Il n'y a plus d'écho ? Ah, c'était peut-être cela. Parfait. Donc Heidi, je vous donne la parole. Heidi, allez-y. Est-ce que Heidi est encore avec nous ?

GISELLA GRUBER : Alan, c'est moi, Gisella. Est-ce que vous m'entendez ?

ALAN GREENBERG : Oui, on vous entend très bien.

GISELLA GRUBER : Je m'entends moi aussi. C'est pénible, mais bon ; à cause de l'écho.

ALAN GREENBERG : Allez-y, Gisella.

GISELLA GRUBER : Parfait. Nous avons encore une trentaine de jours avant la réunion de Panama. J'espère que tout le monde a pu s'inscrire sur le site internet. De nouveau, si vous avez des problèmes, vous pouvez me contacter et nous nous occuperons de votre problème. Nous vous envoyons le lien vers la page sur laquelle vous aurez toutes les informations pour le financement de votre voyage à Panama.

Donc la page wiki d'ICANN62, vous voyez sur WebEx actuellement, a été mise à l'ordre du jour Donc de lundi à mercredi, de 6:30...

ALAN GREENBERG : Gisella, les gens me disent qu'on entend un écho et que cela les gêne beaucoup.

GISELLA GRUBER : Moi-même, j'ai un gros gros problème d'écho. Donc on va voir comment on peut faire.

ALAN GREENBERG : Yesim, est-ce que vous pouvez mettre ma ligne en muet ?

YEŞİM NAZLAR : Alan a été mis en muet. Gisella, allez-y.

GISELLA GRUBER : Merci. Je fais un test. L'écho est parti de mon côté.

YEŞİM NAZLAR : C'est la même chose. Je pense que l'écho venait de la ligne d'Alan.

GISELLA GRUBER : OK, bien. Il n'y a plus de problème d'écho donc je vais continuer. Dites-moi si vous avez des questions ou dites-le sur le chat.

Comme je le disais, de lundi à mercredi, nous allons commencer de 6:30 à 7:30 PM. Nous aurons des événements sociaux, de réseautage social, nous aurons un cocktail qui va avoir lieu dans la partie du foyer pour permettre à tous les groupes de se connaître. Ensuite le jeudi, nous aurons le cocktail, deux cocktails en même temps. Les autres séances auront lieu le mardi. On vous donnera ensuite les horaires. Ensuite, nous avons une réunion d'ALAC, une réunion de tous les membres d'ALAC. Tous ces détails seront postés lorsqu'ils seront confirmés.

Heidi et Alan, est-ce que vous voulez prendre la parole et nous parler un petit peu plus de l'ordre du jour, de ce qui a été fait jusqu'à maintenant ? J'ai fini, je n'ai plus rien à ajouter. Merci.

HEIDI ULLRICH : Est-ce que vous m'entendez ?

GISELLA GRUBER : Oui, on vous entend Heidi, allez-y.

HEIDI ULLRICH : Parfait, donc j'y vais.

Nous avons les excuses... Nous avons un ordre du jour préliminaire et nous allons regarder cet ordre du jour et Gisella va le mettre sur le chat. La plupart des thèmes qui sont sur l'ordre du jour sont incorporés à l'ordre du jour, à l'exception de trois que je vais ajouter aujourd'hui. Je vais rapidement le voir. Lundi, nous allons commencer par une présentation sur les prix ethos multipartite. Ensuite de 9:15 à 10:15, nous allons avoir une session de travail des leaders régionaux et d'ALAC...

ALAN GREENBERG : Il va y avoir des changements dans les détails de l'ordre du jour. Voyez un petit peu les thèmes, c'est tout. Ne voyons pas les horaires parce que ça va sûrement être modifié.

HEIDI ULLRICH : Bien, parfait. Donc premier point, révision d'ALAC, critères d'ALAC. Ensuite, nous avons aussi une séance sur les nouveaux gTLD. Nous aurons Theresa qui va venir nous parler de la planification stratégique. Nous aurons aussi des discussions portant sur le RGPD et sur le modèle d'accréditation. Nous allons parler aussi du roulement de clé. Et nous

allons aussi parler d'ATLAS III. Nous allons entendre des représentants des utilisateurs d'internet. Nous aurons une présentation de 20 minutes de l'ITI. Et comme je l'ai dit, nous aurons une pratique de plusieurs jours qui va commencer par la séance de l'après-midi. Ensuite nous aurons une réunion du leadership et nous aurons une réunion d'AFRALO, aussi, qui est prévue et finalement, une séance de conclusion.

Alan, je vous donne la parole.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup. Bien.

Nous sommes en train de reprendre un petit peu cet ordre du jour. Nous n'avons pas d'orateur externe pour le moment. Et le RGPD, le RDS sont des thèmes pour lesquels on peut ajouter d'autres orateurs si vous pensez qu'il y a d'autres gens qui veulent bien se présenter. Et puis s'il y a aussi de thèmes sur lesquels vous pensez qu'il faut que nous nous penchions, s'il y a des sujets qui devraient à votre avis être dans l'ordre du jour qui n'y sont pas, dites-le nous.

Je vais donner la parole maintenant au public. Si vous avez des commentaires à faire, c'est le moment. Sinon, vous pouvez faire vos commentaires au responsable de l'organisation de la réunion.

Je n'entends personne, je ne vois pas de main levée. Donc nous allons passer aux autres activités de l'ICANN62. Nous avons Olivier, Mario et Gisella qui devraient prendre la parole. Olivier n'est pas là. Est-ce que quelqu'un peut parler des activités de sensibilisation à la place d'Olivier ? Je sais qu'il y a des activités de sensibilisation. Olivier, allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : J'étais à la sécurité dans l'aéroport et j'avais un petit peu de problème avec mes courriels.

Donc à l'ALAC, nous avons reçu des commentaires, un ordre du jour, des thèmes. Si vous avez des suggestions pour des thèmes gérer, à aborder à Panama, qu'on pourrait mettre à l'ordre du jour, des thèmes à débattre, le point de vue de l'At-Large, des différences qui existent entre les différentes communauté de l'ICANN et comment nous, nous voyons un petit peu les choses, quels sont nos points de vue et nos perspectives ; cela, c'est important pour la sensibilisation, pour la communauté At-Large, pour la structure At-Large et pour toutes les personnes qui pourraient nous rejoindre. Donc j'ai envoyé un courriel à ce sujet. J'ai reçu des réponses positives, donc c'est bien parti.

On n'a pas encore véritablement fait totalement notre ordre du jour. Donc si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à me les envoyer, à m'envoyer un courriel ou bien au groupe de travail qui s'occupe de la sensibilisation. Donc merci beaucoup de votre participation et de vos idées à ce sujet.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup Olivier. J'ai noté que la séance sur l'engagement et la sensibilisation, c'est deux matinées, je ne sais plus quel jour, lundi ou mardi, je crois que c'est mardi en fait. Oui, c'est mardi matin. Donc il n'y aura pas de conflit avec ces deux mais lors de la deuxième séance, là, il y aura un conflit. Donc on ne peut pas faire mieux, il y aura toujours des

conflits. Je pense qu'on aura assez de temps dans le restant de la semaine pour faire de la sensibilisation.

D'autres questions à ce sujet avant de parler des activités sociales ? Et je me concentrerais sur ce qu'il y a déjà à l'ordre du jour. Si des personnes veulent commenter à ce sujet, c'est le moment de le faire, pas plus tard que dans un ou deux jours, maximum. Je ne vois pas demain se... Ah si, Tijani veut prendre la parole. Tijani, je vous donne la parole.

TIJANI BEN JEMAA : Olivier, est-ce qu'il y a déjà un texte préliminaire et provisoire ? Est-ce qu'il y a un format à suivre ? Est-ce que nous pouvons proposer quoi que ce soit ?

ALAN GREENBERG : Je ne sais pas si Olivier est toujours en mesure de vous répondre mais en tout cas, l'ordre du jour n'a toujours pas été totalement conçu.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, vous avez raison Tijani. L'ordre du jour n'est pas conclu. Donc si vous avez des thèmes que vous voulez suggérer, absolument, envoyez-les maintenant, très rapidement.

TIJANI BEN JEMAA : Très bien, je le ferai.

SEUN OJEDEJI : Est-ce que vous m'entendez ?

ALAN GREENBERG : Allez-y.

SEUN OJEDEJI : Je voulais demander à Olivier quelque chose. NCSG par exemple a fait des déclarations sur la révision d'At-Large. Dans leur déclaration, ils disent qu'on ne devrait pas participer aux politiques. Et je ne sais pas si c'est un point de sensibilisation qui serait important, s'il serait important de parler de cela, de parler de notre travail par rapport au développement de politiques en tant qu'ALAC. Donc je veux m'assurer que l'on ne parle pas de politiques ; il faut être prudents je pense dans ces activités de sensibilisation et d'engagement. C'est véritablement cela qui compte, ce qui intéresse véritablement les autres personnes.

ALAN GREENBERG : Je vais essayer de répondre en premier. Lorsqu'on fera ces séances d'engagement, si nous pouvons obtenir cet ordre du jour et cet agenda, on aura déjà réglé ces problèmes, donc on n'aura pas besoin de couvrir cela parce que la situation sera déjà réglée.

S'il y a des problèmes qui existent toujours, et bien là, on est faudrait peut-être en parler en avance avec ces personnes et mettre cela à l'ordre du jour. On ne veut pas avoir des désaccords devant tout le monde, devant ces personnes auprès desquelles on fait de la sensibilisation pour essayer de les attirer, de les convaincre de nous rejoindre. Donc je crois qu'il faut rester très civils. Et on a, d'une manière très consciente, décidé d'essayer de régler les problèmes en

amont et de ne pas les aborder dans ces séances ouvertes à tous. Mais bon, cela peut changer et on devrait éventuellement réagir.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui. Je crois que si on pense que l'ALAC ne devrait pas s'engager dans les politiques, je crois que par contre, l'ALAC pense que l'on doit s'engager dans les politiques et qu'on a tout à fait le droit de le faire. Je suis d'accord avec vous, Alan, on ne doit pas débattre de cela lors de ces séances de sensibilisation et d'engagement. Cela doit être fait ailleurs.

ALAN GREENBERG : D'autres commentaires ? Je ne vois personne levant la main. Je crois qu'il y avait une main qui est assez ancienne ; elle n'est plus levée. Très bien.

Donc nous repartons vers Gisella qui va nous parler de toute autre activité pour Panama.

GISELLA GRUBER : Merci beaucoup Alan. J'ai couvert tout de mon côté mais je crois qu'Heidi voulait rajouter quelque chose.

HEIDI ULLRICH : Merci beaucoup Gisella. Très brièvement, Alan, nous avons le road show de LACRALO, donc on sera dans la région Caraïbes-Amérique latine de LACRALO. Donc le road show se passe ailleurs dans la région et c'est développé en ce moment. Humberto et [Jacqueline] ont fait une demande CROP pour participer à ces séances.

ALAN GREENBERG : Donc peut-être que vous n'êtes pas au courant de cela, mais c'est quoi ce road show dont vous parlez ?

HEIDI ULLRICH : Il s'agit... Divers membres de la communauté se réunissent et...

ALAN GREENBERG : Heidi ?

HEIDI ULLRICH : Je vous explique. C'est les parties prenantes qui se réunissent ; c'est un engagement des parties prenantes.

ALAN GREENBERG : Donc ça, c'est des activités de sensibilisation des l'ICANN en général, au niveau de l'ICANN. Et je crois que cela va se faire à Panama avant la réunion de l'ICANN. C'est cela, très bien.

On a un petit peu de temps, donc...

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Nous avons des personnes de notre communauté qui vont faire partie de ce road show comme on l'appelle. C'est de l'engagement auprès des communautés pour la sensibilisation pour les personnes qui participent déjà beaucoup. Je ne sais pas s'ils diront à la réunion d'ICANN à la suite de ce road show, mais si ces personnes sont dans cet appel, et bien ils sont bien au courant, ils pourront nous parler de ce

road show. Et je crois que cela rentre bien dans le cadre de ce que nous faisons pour la sensibilisation. Parfois, cela prête à confusion mais je crois que nous faisons partie de la même communauté en fait, et on a besoin de coordonner un petit peu plus notre travail.

ALAN GREENBERG : Donc c'est qui les personnes qui participent à cela de notre communauté ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je crois qu'Umberto Carrasco est une de ces personnes, Martiza peut-être également ; je ne sais pas exactement.

JUDITH HELLERSTEIN : Je crois que c'est Umberto et Jackie mais je vais vérifier. Et la question qui se pose, c'est que cela se termine juste avant la réunion de Panama, donc la question qui se pose, c'est est-ce que cela vaut la peine de repartir chez soi et ensuite, de repartir le même jour vers Panama ? Cela paraît compliqué.

ALAN GREENBERG : Vous parlez de Jacqueline Morris, Judith ?

JUDITH HELLERSTEIN : Oui, je vais vérifier.

ALAN GREENBERG :

Donc tout le monde ne la connaît pas, je crois. Vous voulez rajouter quelque chose avant que l'on passe au point suivant à notre ordre du jour ?

Pour la révision d'ALAC et At-Large, normalement, cela ne prend que trois à quatre minutes, mais aujourd'hui, nous avons 20 minutes pour couvrir cela. On a du temps.

Comme vous le savez bien, la mise en place de la révision d'At-Large, les propositions d'At-Large ont été soumises à la commission organisationnelle il y a de cela plusieurs semaines, en avril je crois. Il y a eu beaucoup de réactions dans la communauté, il y a eu de l'aide qui a été envoyée des parties contractantes du groupe des bureaux d'enregistrement et des registres qui indiquent que le board ne devrait pas statuer à ce niveau parce qu'on n'a pas encore géré tous nos problèmes à la suite de la révision. Il y avait beaucoup de questions posées par le MSSl et il y a une lettre également qui n'a pas encore été envoyée mais qui est en préparation. On ne l'a pas encore vue dans la page de correspondance de l'ICANN, mais je crois que cette lettre indiquera un grand nombre d'autres déclarations qui ont été faites au sujet de cette révision et disant que le Conseil d'Administration ne devrait pas prendre de décision.

LACRALO a décidé de lancer une initiative. Je ne connais pas exactement cette initiative. Je crois que c'est un message de Humberto qui disait qu'on en parlera au niveau de LACRALO la semaine prochaine. Il y a une réunion qui a été annulée et il y aura une période de dix jours de discussions et le résultat, donc, par consensus de LACRALO ou par vote au niveau de LACRALO, on ne sait pas encore clairement ce que sera

l'intention de cette lettre et de ce document. Mais je pense que peut-être qu'une personne de LACRALO pourra nous donner plus d'informations à ce sujet et quel sera l'impact qu'ils essayent d'obtenir.

Donc notre première réaction est de ne pas véritablement répondre à cette lettre venant des bureaux d'enregistrement et des registres. Et je crois qu'il y a une tendance qui existe parmi le groupe de leadership. Et de mon point de vue, en tant qu'Alan Greenberg, nous pourrions répondre à cette lettre et on devrait le faire relativement rapidement. Moi, j'aimerais répondre à cette lettre personnellement. C'est pour la commission d'efficacité organisationnelle. Donc je crois qu'il y a environ une semaine ; on n' pas beaucoup de temps pour cette réponse.

Je vais maintenant vous donner la parole. Je pense que d'autres personnes veulent s'exprimer à ce sujet. Plus tôt, Alberto a levé la main. Donc Alberto, vous voulez parler de l'initiative de LACRALO, je pense ?

ALBERTO SOTO :

Oui, je vais parler de cela. La politique que nous avons adoptée à LACRALO est la suivante. Les membres doivent discuter des thèmes avec suffisamment de temps de façon à ce qu'on puisse prendre la décision au sein d'ALAC et que les autres membres puissent exprimer leur opinion personnelle. Donc ce que nous avons dit, c'est que nous avons pris note des thèmes et que nous les avons soumis à LACRALO pour que LACRALO les considère et prenne une décision à leur propos parce que si nous devons présenter une motion, nous n'aurons pas suffisamment de temps. Nous devons avoir suffisamment de temps pour pouvoir discuter de tous les thèmes.

ALAN GREENBERG : Apparemment, il y a un petit problème de superposition du canal espagnol et du canal anglais.

Je crois que mon premier commentaire serait le suivant. Je pensais que les membres d'ALAC travaillaient avec les RALO justement pour cela, pour choisir les thèmes. Si c'est nécessaire, il peut y avoir des consultations mais les membres d'ALAC répondent à certaines propositions et donnent leur opinion.

Alberto, je ne sais pas quelle est l'intention, quel est l'objectif de tout cela. Les membres d'ALAC et les RALO ont déjà voté sur cette proposition. Donc je ne comprends pas très bien quel est ici votre objectif ou qu'est-ce que vous voulez ici faire.

ALBERTO SOTO : Il s'agit d'un thème qui doit être discuté comme tout autre thème. Il y a un problème où les membres d'ALAC devraient présenter leur opinion et bien sûr, j'ai aussi demandé aux RALO quelle était leur opinion. J'ai moi-même ma propre opinion mais je présente l'opinion de LACRALO comme je l'explique ; si elle n'existe pas, je présente ma propre opinion. C'est un thème qu'il faut aborder. Donc en tant que membre d'ALAC, je voudrais que ma RALO fournisse son opinion. S'il n'y a pas d'opinion de la part de mon RALO, je donnerai ma propre opinion. Mais je pense que c'est important qu'il y ait une opinion et en tant que membre d'ALAC, j'ai été nommé pour cela.

ALAN GREENBERG :

Cette discussion est un peu confuse. La façon dont on répond à la révision d'At-Large et à son rapport existe depuis plusieurs mois. Il y a eu de nombreuses participations de la part des RALO ; beaucoup de gens ont été très actifs. Et donc je suis un petit peu perdu.

J'aimerais donner la parole à Ricardo comme membre de LACRALO nommé par le NomCom. Ensuite, je donnerai la parole à Tijani. Ricardo, allez-y.

RICARDO HOLMQUIST :

Oui. Alberto a parlé de la politique que nous appliquons à LACRALO, à savoir qu'une fois que quelque chose a été soumis dans le domaine des politiques, ALAC doit faire un commentaire. Et nous demandons à la communauté de nous donner son opinion. Nous voulons obtenir l'opinion de la communauté. C'est le premier point.

Et je pense qu'il y a peut-être une confusion dans les courriels au début parce qu'il y a deux choses différentes. La première, c'est la lettre du [CPG] et tous les courriels d'Alejandro Pisanty à LACRALO. Et il y a eu une confusion ici entre ce que disait le [CPG] et le processus de médiation qui a lieu actuellement à LACRALO. Et ce processus de médiation de LACRALO en est au milieu de son évolution. Donc il a mélangé cela avec la révision d'ICANN et aux réponses [inintelligible]. Et cela ressemble un peu au processus de médiation que nous avons. Et il y a des choses qui ne sont pas terminées, aussi, dans notre processus de médiation.

J'ai envoyé un courriel à la liste de diffusion parce que je ne suis pas d'accord avec la position de la plupart des personnes de LACRALO

concernant la révision d'ALAC parce que beaucoup de personnes ont travaillé au niveau de LACRALO sur cette révision, ont donné leur réponse pour organiser cette révision au sein d'ALAC, au sein des RALO aussi. Donc je ne sais pas si vous me comprenez mieux maintenant que j'ai dit cela.

ALAN GREENBERG :

Merci Ricardo. Ce que vous dites est en ligne avec ce que je pense. Je pense que tout le monde est d'accord pour penser que les RALO et les personnes indépendantes des RALO devraient participer à cette discussion. Le problème, c'est le calendrier. Bien.

Donnons la parole à Tijani.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci Alan. D'abord, je voudrais dire que nous avons fait du bon travail avec les parties prenantes du groupe. Et je crois que [inintelligible] a reçu la lettre qui a été envoyée. Donc je n'ai pas une question et [inintelligible] du président du groupe des parties prenantes. Pourquoi est-ce que nous ne contactons pas cette personne ? Et peut-être on peut lui demander [coupure] nous n'interagissons pas suffisamment. Nous ne voulons pas détruire notre organisation. Nous devons comprendre, donc, ce qu'ils veulent. Et avant de réagir à la lettre, il faut prendre contact avec ces gens, avec [inintelligible], essayer de comprendre ce qu'il veut.

Je suis d'accord avec vous Alan, nous devons répondre à ces deux lettres et je suis sûr que le NCSG est d'accord avec cela. Nous devons leur répondre avec pédagogie. Ils ne vont pas réagir. Nous sommes sûrs

de notre opinion et nous savons que notre position est la bonne position. Donc je suis d'accord avec vous, nous devons répondre, bien sûr. Mais avant cela, si nous pouvons contacter les gens avec qui nous avons travaillé auparavant et avec lesquelles nous avons une très bonne relation, je pense que ce serait tout à fait positif. Merci.

ALAN GREENBERG :

Merci Tijani. Cette lettre a été envoyée par Graham Bunton ; elle a été envoyée. Il l'a envoyée au nom de l'organisation des parties contractantes, qui contient le groupe des parties prenantes des bureaux d'enregistrement et des registres et un membre du NomCom, Carlos, qui a été nommé pour siéger dans cette organisation. Donc je n'ai pas un problème personnel, bien sûr que non. Il a peut-être des problèmes personnels, mais il a envoyé cela au nom des deux parties contractantes. Nous devons comprendre cela être sûrs que nous avons bien compris.

Comme la lettre a été envoyée au Conseil et à l'OEC, nous n'allons pas leur demander de s'engager. Nous ne devons pas non plus discuter avec eux à ce propos. Peut-être que nous pourrions le faire de manière privée mais je ne sais pas si c'est vraiment nécessaire. Donc nous allons voir comment évolue ce processus.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Je ne vois aucune main levée.

CHERYL LANGDON-ORR :

Je ne suis pas sur WebEx. Est-ce que quelqu'un d'autre veut la parole ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Olivier aussi voudrait prendre la parole.

ALAN GREENBERG : Parfait. Cheryl, allez-y.

CHERYL LANGDON-ORR : Je vais donner la parole à Olivier d'abord.

ALAN GREENBERG : Olivier, allez-y alors.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Alan, merci Cheryl. J'allais suggérer un peu de travail diplomatique pour rentrer en contact avec Graham, voir quand est-ce que la lettre a été envoyée et entrer en contact avec Graham, essayer de comprendre où se trouve le problème parce que s'ils disent qu'ils ne veulent pas que la mise en œuvre soit faite en tant que tel parce qu'il y a des problèmes par rapport à cela, il faut comprendre ce qu'a dit [inintelligible], il faut se focaliser un petit peu sur les problèmes qu'ils ont précisément. Sinon, on a l'impression que c'est quelque chose de politique plutôt qu'autre chose. Nous devons essayer d'expliquer la situation et de comprendre de façon à ce que cette discussion ne devienne pas quelque chose de plus grave.

ALAN GREENBERG : Je pense qu'il ne faut pas mélanger les deux choses. Je vais faire ce petit commentaire avant que Cheryl prenne la parole.

La partie contractante a présenté deux raisons. Premièrement, nous n'avons pas répondu aux problèmes abordés dans le rapport. Je ne suis pas vraiment au courant, je ne sais pas quels sont les problèmes auxquels nous n'avons pas répondu. Les problèmes mentionnés par item étaient les problèmes substantifs. Nous avons disposé des recommandations. Ces problèmes avaient été identifiés par MSSI dans leur feuille de route. Nous avons répondu à tous ces problèmes. Donc la [inintelligible] selon laquelle nous n'avons pas répondu à ces problèmes qu'ils avaient soulevés, ce n'est pas valable à mon avis. Ça, ça a été le principal argument que nous devrions utiliser.

Ensuite, ce qu'ils ont dit, c'est que nous n'avions pas répondu à toutes les questions soulevées par MSSI. Et c'est correct, c'est un choix que nous avons fait exprès, consciemment. Et je pense que nous pouvons expliquer les raisons pour lesquelles on a pris cette décision.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci Alan. Je suis heureuse que vous ayez dit ce que vous venez de dire. Je suis d'accord avec Olivier aussi par rapport à ce qu'il a dit.

Par rapport à ce que vous avez dit aussi, Alan Greenberg, par rapport au concept de Tijani aussi, si c'est une question de diplomatie. Nous devons analyser les canaux de communication [coupure audio].

Moi, je ne pense pas qu'on ait le droit d'interférer et d'intervenir à ce niveau. Les parties contractantes ont déclaré quelque chose et c'est tout à fait faux, ce qu'elles ont déclaré. Mais c'est à la commission, je crois, de l'efficacité de statuer et au Conseil d'Administration de l'ICANN. Ce n'est pas une période de commentaires publics. C'est une

perte de temps. Et il me semble que les interactions avec nous ne peuvent pas se faire de cette manière au sujet de la révision. Donc je ne dis pas que nous devrions traiter cela avec dédain mais ce que je dis, c'est qu'il n'y a pas un canal de communication approprié à ce niveau. C'est cela qui me pose problème. Donc nous prenons note de ce document mais je ne vois pas comment nous pouvons communiquer avec ces personnes officiellement. Ils nous demandent de changer des choses sur une révision. Je crois que c'est leur point de vue mais ils ne peuvent pas intervenir, ils n'ont pas à intervenir de cette manière.

Moi, je suis coprésidente du groupe des révisions. Donc ce n'est pas leur affaire, ils n'ont pas à intervenir, ils n'ont pas à faire des déclarations de ce type. Ce n'est pas leur travail, leur prérogative que de débattre des révisions.

ALAN GREENBERG :

Merci Cheryl. Donc si je comprends bien ce que vous dites, c'est qu'on ne devrait pas avoir d'interaction formelle avec les personnes ayant envoyé cette lettre. On devrait y répondre par l'intermédiaire de la commission OEC ou par le Conseil d'Administration.

CHERYL LANGDON-ORR :

Vous allez encore plus loin que moi. Donc notre opinion doit être connue également, en effet, auprès de la commission je pense, la commission OEC. Donc vous savez, c'est une situation qui n'est pas très claire. Je ne vois pas comment on peut communiquer avec eux. Ils aboient, c'est comme des chiens qui aboient, qui se plaignent mais qui n'ont pas voix au chapitre de cette manière. Nous ne faisons pas partie

de cette communication. Nous n'avons pas à communiquer avec ces personnes, c'est [inintelligible] absolument. On doit gérer la situation, je pense, d'une autre manière. Donc comme je l'ai dit, nous ne voyons pas de point de communication.

ALAN GREENBERG :

Donc on m'a conseillé de répondre à cette lettre... pas répondre mais commenter auprès du Conseil d'Administration par rapport à notre position. Je pense que c'est intelligent de répondre au Conseil d'Administration. Et la manière dont on a communiqué avec nous doit être connue également. Nous allons poster cela et le faire savoir au Conseil d'Administration.

CHERYL LANGDON-ORR :

Moi, je crois que cela peut être utile pour les délibérations qu'il y ait une réponse écrite peut-être en effet, qu'on puisse travailler à partir d'un document écrit. Mais moi, je crois qu'il faut véritablement faire beaucoup d'efforts et avoir un plan de mise en œuvre. En ce qui concerne le MSSI, et bien je crois qu'on peut couvrir cela en une seule phrase ; c'est très simple. Merci de votre point de vue de ce type.

ALAN GREENBERG :

Merci, très bien. Leon veut peut-être nous donner quelques idées à ce sujet. Moi, je n'ai pas reçu quelque chose de formel de la part du Conseil d'Administration de l'OEC indiquant que nous devrions répondre. Et je ne sais pas si on devrait demander conseil à ces entités pour répondre. Mais pour le moment, si nous allons envoyer quelque

chose, cela doit passer par la commission avant la réunion du 29. On n'a que quelques jours pour ce faire.

Ce que je propose, c'est dans les deux jours à venir de faire un texte provisoire et une période de commentaires qui sera très très rapide parce que nous devons répondre rapidement. Et je l'enverrai avec le soutien de l'équipe de leadership de l'ALAC. Je crois qu'on n'a pas le temps de travailler plus sur ce document, sur cette lettre.

D'autres commentaires avant de passer au point suivant ? Leon Sanchez a demandé à prendre la parole et il peut parler de ce problème s'il le décide. D'autres commentaires ? D'autres interventions ? Donc je ne vois rien ; je vais donner la parole à Leon Sanchez. Allez-y.

LEON SANCHEZ : Bonjour, c'est Leon. Vous m'entendez ?

ALAN GREENBERG : Oui, on vous entend bien Leon, allez-y.

LEON SANCHEZ : Donc nous avons suivi cette discussion et ce débat. Nous avons reçu formellement la lettre du NCSG et ce sera posté rapidement sur le site web de la correspondance. Et je ne peux pas véritablement vous conseiller. Moi, je dirais que vous devriez simplement assurer un suivi avec le Conseil d'Administration et l'OEC. Donc c'est une intervention, en effet, assez étrange de la part d'une autre commission. Je crois que c'est au Conseil d'Administration de statuer sur ces lignes de

communication. On doit prendre en compte tous les points de vue de la commission.

J'ai écouté également ce que Cheryl a dit ; ce n'est pas une période de commentaires publics et ce n'était pas pris en compte par les personnes ayant effectué la révision. Donc voilà ce que je pourrais dire à ce sujet, au sujet de cette lettre, au sujet de cette communication que vous avez reçue.

Mais je suis ici pour parler d'un autre point, qu'est-ce qu'il s'est passé à l'atelier du Conseil d'Administration qui s'est déroulé récemment. On a des ateliers. Cela s'est fait il y a une ou deux semaines, on s'est retrouvé ensemble. On a eu quatre séances publiques. C'était donc des séances publiques du Conseil d'Administration. Moi, j'étais en contact avec vous constamment. Vous savez qu'on a pu utiliser Adobe Connect. Donc je crois qu'on va revenir à Adobe Connect, en fait, d'ici peu parce que cela marche très bien. On en a fait l'expérience avec le Conseil d'Administration. Et nous avons parlé de beaucoup de points durant cet atelier. Et le RGPD a véritablement dominé les débats et nous avons dû en débattre pendant des heures. Nous avons travaillé sur les documents de l'ICANN concernant le RGPD et les données d'enregistrement pour les gTLD notamment qui posaient problème. Cela signifie que le Conseil d'Administration n'a pas pu voir tout le travail qui a été effectué parce qu'il y avait un travail qui s'effectuait en parallèle. Nous avons essayé d'analyser au maximum tout ce qui était apporté au sujet du RGPD par les différents groupes de travail. Nous avons partagé notre travail [en tant] que membres du Conseil d'Administration. Nous avons pris en compte les points de vue des différentes parties de la communauté. On a reçu beaucoup beaucoup de participation et d'avis provenant de la

communauté. On a parlé des spécifications, des caractéristiques de ce règlement et comment nous pouvons nous adapter à cette nouvelle situation avec le RGPD, quel sera l'impact sur la collecte des données à l'ICANN, au niveau du WHOIS. L'ICANN ne peut pas imposer des obligations qui violeraient les lois locales et demander, donc, des données. C'est pour cela que nous avons cette période d'incertitudes qui existe. C'est assez difficile. Pour le RDS notamment, cela pose problème, pour l'enregistrement des données sur les différents noms de domaine.

Donc il y a le groupe de travail de l'Article 29 qui travaille étroitement avec la communauté européenne qui met en place le RGPD. Et comme vous le savez, on a demandé des points de l'Article 29 pour bien comprendre la situation, pour bien comprendre l'impact du RGPD sur l'ICANN. Nous avons également la possibilité de l'utilisation des adresses courriel pour les inscriptions, est-ce que cela serait possible comme données collectées. Cela nous permettrait, pensons-nous, d'inscrire des noms de domaine, donc d'avoir un lien entre l'adresse courriel et le nom de domaine, qui nous permettrait peut-être d'anonymiser beaucoup plus le processus d'inscription pour obtenir des noms de domaine. On n'a pas encore statué à ce niveau mais c'est quelque chose qui va continuer à être débattu dans nos ateliers.

Le Board a parlé également des questions d'accès qui se posaient, autrement dit le processus de PDP pour toute la communauté.

Et également nous avons abordé aussi au Conseil d'Administration les actions et les mesures à prendre par les différentes parties de la communauté. Donc nous avons approuvé cela. Et la conformité de

l'ICANN en ce qui concerne ces caractéristiques, ce n'est pas encore totalement conclu. Cela peut être modifié durant le cours ; si on voit qu'il y a des problèmes d'efficacité, on peut changer un petit peu les choses. Et cela doit être mis en place pendant une heure. Et tous les 90 jours, nous allons nous réunir pour évaluer la situation, pour faire des changements ou pas, pour faire évoluer les décisions et les documents durant ce PDP. Donc le Conseil d'Administration va faire ce travail de modification, d'adaptation et d'incorporation de nouveaux éléments.

Donc ces spécifications temporaires ne sont pas parfaites. C'est pour cela qu'il faut continuellement les améliorer. Mais c'est un bon équilibre entre les obligations de conformité et l'accès aux données.

Nous avons également passé plusieurs jours à parler de planification stratégique pour 2021-2025. Et on a beaucoup parlé de ces différents problèmes, donc ce projet vers l'avenir, bâtir un plan stratégique plus solide pour cette période.

Donc c'est avec plaisir que je suis reparti chez moi après tout ce travail. Et je suis prêt à répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup Leon. Est-ce que vous avez des questions pour Leon ? Cette réunion sera peut-être plus courte que prévue. Je vais poser moi-même une question, Leon.

Les spécifications temporaires, il faut que ce soit clair, il s'agit d'une clause du contrat avec les bureaux d'enregistrement et les registres qui indique que si une politique est nécessaire de manière urgente pour assurer que le système de noms de domaine continue à fonctionner

correctement, le Conseil peut adopter ou présenter une politique. C'est la seule option pour la GNSO. Et pour les politiques de gTLD qui proviennent de la GNSO, le Conseil peut présenter ou adopter une politique pour une période de trois mois qui peut être renouvelable. Ensuite, il y aura un PDP qui va expliquer tout cela. C'est un nouveau système qui va donc permettre d'adopter une politique permanente pendant l'année à venir. Donc pour ceux qui comprennent les défis que cela représente, nous devons analyser les politiques intérimaires ou provisoires, d'abord.

Et la question que je voudrais poser à Leon, c'est si votre vision change pendant l'année – puisqu'on a une période d'un an – est-ce que le Conseil peut considérer ce qu'il peut faire à la fin de cette période d'un an, lorsque le PDP est arrivé à expiration mais que le Conseil n'a pas encore pris de décision ?

LEON SANCHEZ :

C'est une très bonne question Alan. D'après ce que je sais, le fait de modifier cette spécification ne va modifier le [reste]. Comme vous l'avez dit, c'est un processus qui est nouveau ; cela n'a jamais été fait auparavant. C'est la première fois que le Conseil doit agir de manière urgente. Donc c'est la première fois que nous sommes face à ce problème, un problème de ce type.

Je ne pense pas que le fait de modifier le calendrier va modifier la validité d'un an de cette décision. N'oubliez pas qu'on travaille tous les 90 jours. Donc je ne crois pas que cela modifie ici la décision d'un an.

Ensuite, nous avons un an à partir de maintenant avant la fin de la validation. Si on arrive à ce point-là, les parties contractantes ne seront pas obligées de suivre cette spécification. Les parties contractantes sont obligées de suivre ces décisions. Donc lorsqu'on arrive à la fin de l'année, lorsque nous n'avons pas cette politique de consensus, les parties contractuelles seront libérées de cette obligation et pourront faire ce qu'elles souhaitent faire.

ALAN GREENBERG : Merci Leon. Si elles se libèrent de ceci, la précédente politique devient active à nouveau, la politique de WHOIS, ce qui n'est pas vraiment une bonne chose. Donc je pense que ce sera intéressant ici. Les bureaux d'enregistrement...

LEON SANCHEZ : N'oubliez pas que le WHOIS actuel n'est pas conforme avec le RGPD. Par conséquence, il doit être modifié.

ALAN GREENBERG : Oui.

LEON SANCHEZ : Oui, ce sera efficace et cela sera mis en œuvre parce que les parties contractantes... On ne pourra pas faire autrement.

ALAN GREENBERG : Les bureaux d'enregistrement ont six mois pour obéir à tous les points de cette nouvelle politique. Est-ce que le Conseil est arrivé à un accord ici ?

LEON SANCHEZ : Je n'ai pas bien compris.

ALAN GREENBERG : Le groupe des parties prenantes des bureaux d'enregistrement a décidé qu'ils allaient attendre six mois avant d'agir, de prendre et de mettre en œuvre des actions concernant cette nouvelle politique et je voudrais savoir ce qu'en pense le Conseil.

LEON SANCHEZ : Il s'agit de points qu'il faut encore aborder. Donc nous n'avons pas pris de décision ici.

ALAN GREENBERG : Parfait. Est-ce qu'il y a d'autre chose que vous voudriez demander à Leon ? Est-ce qu'il y a des choses que vous voudriez commenter ici ? Je ne vois pas de main levée et je n'entends pas... Ah, j'entends la voix de Cheryl. Cheryl, allez-y, vous avez la parole.

CHERYL LANGDON-ORR : Je voulais ici dire au comité consultatif que la conseil de la GNSO a organisé une réunion concernant la décision de se lier au processus de PDP, ce nouveau système de PDP, ce nouveau modèle de PDP. Et il y a

différents points qui vont encore être discutés et qui seront à l'ordre du jour du conseil de la GNSO lors de sa prochaine réunion du 24.

Mais cela dit, il y a une tentative de la part du Conseil de la GNSO de présenter un modèle efficace sur lequel on puisse travailler [inintelligible] à ses membres et une charte qui soit suffisamment spécifique pour aborder les points nécessaires et pour que le système fonctionne.

Mais il y a un point qui a été mentionné lors de la dernière réunion du conseil de la GNSO qui était que si cela était indiqué, le conseil de la GNSO devrait gérer un processus de PDP et je vais demander de les poser au conseil certaines questions concernant des changements à faire. Si cela ne marchait pas, si cela ne fonctionnait pas, le Conseil devrait se retrouver dans une position dans laquelle il devait gérer un processus, tant que la GNSO soit à la tête de ce processus.

Donc je pense qu'ici, on se retrouverait dans une situation dans laquelle il manquerait certains acteurs. Alors est-ce que vous êtes conscients de cela ? Est-ce que le Conseil a pris une décision sur ce point-là ? Et je pense que c'est important d'en tenir compte parce que cela nous obligerait à adopter l'ancien modèle.

ALAN GREENBERG :

Deux questions. Vous voulez dire que la GNSO est en train de considérer dans quelle mesure – si je vous ai bien compris – dans quelle mesure cela serait un groupe dans lequel tout le monde rentrer ? Et est-ce que vous pensez que cela pourrait donner lieu à aucune participation pour At-Large ? Je ne comprends pas très bien la différence entre tout le

monde peut rentrer et nous avons le nom de deux, trois personnes.
Vous avez l'impression qu'il n'y aura pas de participation ?

CHERYL LANGDON-ORR : Alan, je répondrai à votre question : non. Je pense que la conviction actuelle pour la phase préparatoire du calendrier... Le conseil de la GNSO et les membres qui le représentent lors de cet appel d'aujourd'hui ont favorisé ce qui semblerait plutôt être un modèle intercommunautaire sans limitations spécifiques. Il faudrait quelque chose qui soit dans cette ligne. Cela fait un petit peu la sensation qu'on a actuellement. On peut avoir trois membres – membres avec un M majuscule – venant des différentes parties de la GNSO. Il peut y avoir différentes possibilités, donc mélange. Il faudrait qu'il y ait un membre unique qui serait, donc, représentant du comité At-Large, ce qui voudrait dire que la voix de la communauté serait aussi entendue. On ne sait pas si les réunions se feraient en huis clos ou de nombreuses personnes qui pourraient y participer. On ne sait pas encore si les membres agiraient comme ceux d'un groupe intercommunautaire comme ces dernières années. Nous sommes en train d'analyser tout cela et de voir un petit peu comment le comité consultatif et At-Large peuvent utiliser leurs membres au CCWG pour agir en tant que conseillers. Et tout cela va dépendre de ce PDP.

ALAN GREENBERG : Donc pas de participant qui prendrait la parole comme dans le CCWG.

CHERYL LANGDON-ORR : Non. Je disais un membre.

ALAN GREENBERG : C'est correct. Et j'ajoute : pas de participant qui aurait le droit de prendre la parole au CCWG.

CHERYL LANGDON-ORR : Non. L'idée ici, ce serait d'avoir un calendrier qui permettrait aux membres de dire « Non, je ne peux pas actuellement m'occuper de cela, on reviendra sur cette question plus tard. » Ce serait cela, l'idée.

ALAN GREENBERG : Oui, je voulais que tout le monde comprenne bien ; ce n'était pas un débat. Une des questions que la GNSO a posée concernant une séance à huis clos pour Panama... Oui, tout à fait. Vous avez des questions à ce sujet ? Pas de commentaires ? D'accord, très bien. Donc pour le moment, vous ne savez pas si vous allez être inclus ou pas. Donc je n'ai pas de communication à ce sujet, non.

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions à mettre à l'ordre du jour ? Je crois que nous avons assez de temps aujourd'hui. Est-ce que nous avons pour Leon avant que l'on passe au point suivant ? Donc je crois qu'on a déjà beaucoup parlé du RGPD. Très bien, donc je ne vois personne voulant s'exprimer ou voulant intervenir.

Merci beaucoup Leon de votre participation. Vous pouvez rester pour cet appel. Merci d'être venu nous parler.

Donc vous pouvez vous exprimer maintenant. Je ne vois personne voulant s'exprimer ou prendre la parole... Jonathan ? Jonathan, allez-y.

JONATHAN ZUCK : Je voulais simplement vous indiquer que j'ai fait un document provisoire, un commentaire provisoire sur la version 1,5 dont on parlait tout à l'heure. Cela a été difficile d'atteindre un consensus dans notre communauté par rapport au modèle d'accréditation à cause de la définition de l'objectif de collecte des données. Donc on a dû trouver un compromis ou une solution de compromis.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup. Nous avons un bruit téléphonique très fort que nous entendons. Je crois qu'il est parti, très bien, merci.

Jonathan, est-ce que vous pouvez élaborer un petit peu à ce sujet sur le modèle de collecte de données ? Je sais qu'il y a des personnes à At-Large qui ont dit qu'on ne peut pas collecter toutes les données ; cela viole les règles du RGPD. Donc moi, je n'aime pas que l'on dise cela parce que si l'on pense qu'il y a des raisons pour lesquelles ces données sont nécessaires, par exemple pour les forces de l'ordre, si elles ne peuvent pas être collectées, elles ne peuvent évidemment pas être distribuées. Donc comment justifier cela, dire on ne peut pas collecter ces données mais on a un WHOIS qui va fournir les informations, au moins aux forces de l'ordre ? Si les données ne sont pas collectées, elles ne pourront pas être données aux forces de l'ordre. Donc vous voyez, on essaie de bâtir un modèle de DNS qui soit solide et fiable. Donc comment gérer ce problème ?

JONATHAN ZUCK :

Moi, je pense que ce problème, en effet, doit être géré étape par étape et la collecte des données doit avoir un objectif précis. C'est quelque chose qui remonte au modèle même de l'ICANN. On a regardé comment on a utilisé ces données. On est revenu en arrière historiquement pour voir quel était l'objectif de la collecte de ces données. Et dans la communauté de l'ICANN, et d'At-Large en particulier, il semble que l'approche soit incorrecte et qu'on a besoin d'un modèle beaucoup plus basique, un usage basique et une déclaration sur une utilisation basique des données. Ce n'est pas le bon modèle que nous avons. C'est un problème un peu sémantique mais nous ne devons pas nous fier à ce modèle actuel.

Si l'on regarde de près le RGPD, moi, j'ai pris la position comme beaucoup d'autres qu'on doit avoir une définition plus large de l'objectif de collecte des données parce que l'internet a tellement évolué depuis la création du WHOIS qui date. Donc je crois que c'est au cœur du débat. On remonte historiquement un petit peu en arrière pour voir pourquoi on collectait ces données pour le WHOIS à l'époque et donc quel était l'objectif d'ICANN de collecte de données, pourquoi l'ICANN collectait des données.

ALAN GREENBERG :

Oui. La mission de l'ICANN, c'est d'avoir un DNS solide sur lequel on peut avoir confiance. Et il faut qu'on ait la possibilité de faire un petit peu la police, aussi. Si on veut avoir la confiance des utilisateurs, il faut qu'on ait une autorité sur certains points. Cela fait partie de notre mission.

Tijani veut intervenir, puis Alberto.

TIJANI BEN JEMAA : Je ne crois pas qu'on va résoudre ce problème maintenant ; c'est très complexe. Moi, j'aimerais effectuer un parallèle parce que si nous devons collecter toutes les données, si un jour une personne commet un crime... C'est la même chose pour le WHOIS, le RGPD est très clair : les données ne peuvent être collectées que s'il y a une raison pour les collecter. Si on a besoin à un moment ou à un autre d'avoir ces données, de contacter ces personnes, on pourra le faire. Mais le RGPD nous dit qu'on n'a pas à collecter toutes ces données, à les conserver et à les stocker.

ALAN GREENBERG : Alberto.

ALBERTO SOTO : Moi, j'ai une question. Donc lorsque l'on parle des forces de police, quelle est la procédure pour collecter les informations et les données ? Parce que nous savons que nous avons des informations au WHOIS qui peuvent être vues par tout le monde, qui sont visibles et publiques et d'autres qui ne sont pas publiques. Donc lorsque l'on parle des forces de polices, des officiers de police, quelles informations peuvent-ils obtenir ? Et quelle est la procédure pour l'obtention de ces informations de la part des forces de l'ordre ? Je ne vois pas quelque chose qui pose problème véritablement. S'il y a un tribunal de justice qui a dit qu'il faut avoir accès à ces données, cela ne pose pas problème.

ALAN GREENBERG : On ne peut pas collecter de données ; c'est cela le grand problème, c'est la collecte de données. On ne pense pas qu'aux forces de l'ordre, on pense également au cyberspace. Donc on ne va pas gérer cela maintenant, on ne va pas répondre à toutes les questions. Je voulais simplement vous permettre de vous exprimer à ce sujet des problématiques qui ont été abordées par rapport au modèle d'accréditation.

Hadia veut prendre la parole.

HADIA ELMINIAMI : Oui. Donc je ne crois pas que... On ne devrait pas parler de cas de figure. Moi, je pense que nous devrions simplement parler de l'objectif. C'est ce qui est requis pour l'ICANN pour accomplir sa mission. Est-ce que les données sont nécessaires pour que l'ICANN remplisse sa mission ? Dans ce cas-là, il faut que ce soit collecté ces données. Mais je ne crois pas que l'on doit se poser des questions comme qui va avoir besoin des données, qui vont obtenir ces données et ainsi de suite. Je crois qu'il faut penser à la mission de l'ICANN, ce qui est véritablement requis pour l'ICANN, est-ce que l'ICANN a besoin de ces données pour fonctionner.

ALAN GREENBERG : Merci Hadia. En effet, la définition de la mission de l'ICANN est essentielle, est au cœur de la problématique.

Alberto, vous voulez rebondir ?

ALBERTO SOTO : Non. Excusez-moi, c'était une main qui datait.

ALAN GREENBERG : Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Je ne vois pas de main, personne ne veut prendre la parole.

Ce que je voulais dire au niveau de ce débat sur la politique, c'est l'utilisation des options à court terme. Je peux vous donner mon opinion au sujet du RDS. Le groupe de travail, j'en fais partie, je suis à la tête de cela, et on n'a pas été consultés ou informés. Le document a des erreurs factuelles et d'implications également. Je vais vous donner un exemple. Si l'on continue la révision maintenant, cela va coûter 460 000 \$. Ces fonds pourraient être économisés de cette manière. Donc lors de cette année fiscale, nous avons 400 000 \$ qui n'ont pas été dépensés dans notre budget. Et si la révision continue l'année prochaine, on dépensera au moins 150 000 \$ pour cela, pas 460 000 \$. Donc ces chiffres ne sont pas exacts.

Ces budgets ont été effectués par le personnel de l'ICANN sans consultation de notre part et ils ne ressemblent pas du tout à la réalité. Donc je crois que le commentaire est basé sur des faits qui ne sont pas solides. Il y a des erreurs parmi les chiffres.

Donc vous savez un petit peu ce que nous allons dire. L'ALAC va s'exprimer à ce sujet. Et si d'autres personnes veulent participer au débat, n'hésitez pas à nous contacter.

Au niveau de l'ATRT, il y a différentes options qui existent, qui sont fournies pour l'ATRT. La première option, c'est pas de changement. Et à la base, l'ATRT doit répondre à la mise en œuvre récente. Et l'autre

point, c'est les spécifications et la dernière révision de l'ATRT. Ça, ce n'est pas une décision que la communauté peut faire. Donc je présume qu'il y aura un message fort de la communauté qui sera envoyé. Et la troisième option, c'est de faire une révision supplémentaire pendant un an et à ce moment-là, la révision devra prendre en compte l'analyse de l'ATRT. Et d'ici là, on aura eu les réponses du Conseil d'Administration de l'ICANN et on pourra prendre cela en ligne de compte. Si l'équipe de révision se réunit maintenant, ce sera un travail fait en absence des réactions du Conseil d'Administration et du groupe de travail CCWG.

Donc je ne sais pas ce que vous en pensez. Il y a plusieurs personnes qui ont été nommées que nous avons identifiées comme potentiellement étant des candidats à cette équipe de révision et je me demande si quelqu'un dans cet appel voudrait commenter.

CHERYL LANGDON-ORR : Je ne sais pas très bien ce que vous demandez. Vous demandez au gens de faire un commentaire ou vous êtes en train de demander si les gens accepteraient de participer ?

ALAN GREENBERG : Oui, je demande aux personnes s'ils veulent travailler, sinon vous serez la personne qui sera à la tête. J'attends vos commentaires à ce moment-là. Vanda aussi, elle est aussi sur cette liste.

CHERYL LANGDON-ORR : Parfait. Je vais vous donner mon opinion. Je serais ravie de travailler pour ICANN sur le thème de la responsabilité. Au niveau du CCWG, je

me suis portée volontaire pour le faire. Je pense qu'ici, on a un argument un peu inutile parce qu'on pourra toujours se demander si on a suffisamment pour faire cette chose, pour mettre en œuvre d'une telle décision. Je suis convaincue personnellement de la validité de la mise en œuvre de la piste de travail numéro 2 et de ses recommandations. Et je pense que c'est un bon argument, un argument de poids. Mais je comprends que c'est peut-être difficile. Je pense qu'il faudrait avancer et [inintelligible] des limitations concernant son mandat. Pour cela, il faut rappeler au ATRT qu'il doit établir des objectifs clés et savoir quelles sont les parties les plus importantes comme la dernière révision. Mais je pense [inintelligible] de la part de l'ATRT de faire part à la communauté des points les plus importants pour savoir quels sont les contrôles qui sont nécessaires.

Donc je pense que nous devons continuer à avancer et je pense que nous ne sommes pas trop loin de la fin de notre travail d'atteindre nos objectifs.

ALAN GREENBERG :

Je pense que les commentaires qui ont été faits portant sur les coûts, ce qui justifierait ce commentaire était le travail avec la communauté. Mais puisqu'il y n'y a qu'un tout petit nombre de personnes qui se sont portées volontaire, je pense qu'on ferait des économies et des économies importantes. Nous ne pouvons pas ignorer cela puisqu'on parle d'un quart ou d'un tiers de million de dollars qui serait pour l'ATRT. Donc je pense qu'ici, vous pouvez voir le commentaire, nous devons aborder cette question si nous faisons une déclaration.

CHERYL LANGDON-ORR : Je pense que dans le futur, ce ne sera pas un problème.

ALAN GREENBERG : Oui, c'est juste un petit commentaire. Le problème ici, c'est le long terme, est-ce que nous avons de toutes ces révisions, est-ce qu'il faut les faire et à quelle fréquence. C'est la question qu'on peut se poser, en tout cas à long terme.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur ce point ?

Nous sommes presque au bout de notre réunion. Donc si vous voulez, nous pouvons passer au prochain point de notre ordre du jour. Apparemment, il n'y a personne d'autre qui veuille prendre la parole. Est-ce qu'il y a une autre personne ou c'est un écho ? Bien, apparemment, c'est un écho. Il y a un problème technique. Peut-être qu'on peut demander à ce que cette ligne soit mise en muet. Bien.

Le prochain point de notre ordre du jour, c'est le point 11, élections d'At-Large 2018 et nominations. Il y a des élections qui ont lieu à NARALO pour le NomCom, pour les personnes qui seraient sélectionnées pour être recommandées par NomCom. Et pour ALAC, il y a des élections qui ont lieu au sein de LACRALO pour le président, le poste d'ALAC et le poste du NomCom. Il y a aussi des élections qui ont lieu pour le poste du NomCom à EURALO si j'ai bien compris. Sinon, je ne suis pas loin de la bonne réponse. En tout cas, vous voyez qu'il y a eu plusieurs élections qui ont eu lieu. Il y a eu des problèmes pour une série de réponses qui ont surgi à cause du personnel et plusieurs systèmes ou plusieurs processus d'élections ont dû être repris pour être

sûr qu'ils étaient en conformité avec notre système. Je sais que cela a eu lieu à LACRALO.

En tout cas, je pense que maintenant, toutes ces élections sont sur la bonne voie et que ces élections devraient avoir lieu bientôt. Mais je ne pense pas qu'il y a des problèmes graves et qu'il soit nécessaire de consacrer du temps ici. Les élections du président vont bientôt commencer une fois que nous aurons tous les membres d'ALAC qui sont sélectionnés. Il peut y avoir un résultat à égalité dans les élections du président s'il y a plusieurs membres qui ont été présentés. Donc nous devrions avoir un nouveau président avant la réunion de Panama et ce nouveau président commencerait à entrer en fonction après la réunion de Barcelone.

Je ne pense pas qu'il y ait d'autres choses ici importantes à annoncer. Pour les candidats pour les sièges d'ALAC et pour les candidats qui participent à cette réunion d'aujourd'hui, je vous remercie.

Je vois que nous avons une main levée d'Alberto. Je ne sais pas si c'est une nouvelle main.

ALBERTO SOTO :

C'est une nouvelle main. Je voulais demander au personnel de l'ICANN d'envoyer un rappel pour les élections de LACRALO parce que j'ai reçu déjà des plaintes venant de cinq personnes qui m'ont dit qu'ils n'avaient pas reçu leurs crédeniels. Donc il y a eu des problèmes au niveau du courriel. Nous vous rappelons la date de clôture. Je ne sais pas s'il y a eu des problèmes au niveau de la présentation des candidats.

ALAN GREENBERG : Si quelqu'un pense qu'il aurait dû recevoir des crédentils qu'ils n'ont pas reçus, il faut qu'ils contactent le personnel de l'ICANN pour que ces derniers s'occupent de résoudre le problème.

Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui voudraient prendre la parole ? Le personnel, si vous voulez pour répondre, expliquer ce qui s'est passé ? Non, je ne vois personne qui demande la parole, pas de commentaires.

Je crois qu'il y avait une demande de la part de Javier pour les divers. Javier, allez-y, vous avez la parole. On ne vous entend pas Javier si vous avez pris la parole.

JAVIER RUA-JOVET : Est-ce que vous m'entendez maintenant ?

ALAN GREENBERG : Oui, on vous entend. Allez-y, Javier.

JAVIER RUA-JOVET : Parfait. Je voulais juste vous rappeler, rappeler à tout le monde, que demain à 13:00 UTC, nous avons le premier webinaire de formation de compétences d'At-Large qui a été organisé avec Tijani. Demain, nous allons parler de la piste de travail numéro 5 des nouveaux gTLD, PDP des procédures ultérieures. Je pense que nous allons entendre la voix Cheryl qui va nous présenter des diapositives avec moi-même. Et je voudrais vous inviter, donc, à participer à ce webinaire. Je pense [inintelligible] que vous soyez bien informés concernant ce qui se passe au niveau des noms géographiques et dans la piste de travail numéro 5 et pour les nouveaux gTLD mais aussi, pour que vous puissiez savoir comment on

rentrer le groupe de travail qui travaille sur la piste de travail numéro 5. Et nous sommes en train de nous préparer pour le rapport final concernant ce thème. Donc je pense que c'est important que tout le monde soit au courant de ce qui se fait.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup Javier.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur ce point ? Si ce n'est pas le cas, cette réunion est terminée. C'est l'heure. Nous avons commencé avec un petit peu de retard mais nous avons fini à l'heure. Je pense que cela a été une réunion très productive...

Ah il y a une main levée. Tijani a demandé la parole. Tijani, allez-y, vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup Alan. Je voulais préciser ici que le FGI pour cette année devra probablement avoir lieu vers le 12 novembre à Paris.

ALAN GREENBERG : Je n'ai pas bien compris. Qu'est-ce que vous avez dit ?

TIJANI BEN JEMAA : À Paris.

JUDITH HELLERSTEIN : Alan, Tijani dit qu'il aurait lieu à Paris en France.

ALAN GREENBERG : C'est ce que vous dites ? Oui, très bien. Nous avons un petit problème au niveau du son de Tijani. Parfait, Tijani.

JUDITH HELLERSTEIN : Alan, le FGI... Je voulais aussi parler de la demande du budget additionnel mais c'est un thème peut-être un peu long pour aujourd'hui.

ALAN GREENBERG : Oui. C'est trop tard, notre réunion est terminée. S'il vous plaît, la prochaine fois, dites-le moi un peu plus à l'avance.

JUDITH HELLERSTEIN : Et le FGI, on peut se présenter encore et je sais qu'au mois de décembre, il y a une autre réunion en Asie. Donc il y a plusieurs réunions de grande importance. Je sais qu'il y a une autre réunion qui devait avoir lieu au mois de novembre ; peut-être que décembre serait mieux.

ALAN GREENBERG : Je vois dans le chat que quelqu'un est en train de parler de cette réunion. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Tijani, est-ce que vous avez levé la main ? Non, parfait.

Nous avons un sourire de Javier sur lequel nous allons conclure notre appel. Merci beaucoup. Merci pour votre participation. Merci à tous. Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]